

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 26 mars 2019 à 18h00 en Mairie de BROYE.

Etaient présents : GANDRÉ Gérard ; VUILLEMOT Geneviève ; MUZARD Régis ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; DEBAIN Olivier ; ROUX Valérie ; CERCLEY Jean-François ; CERCLEY Daniel ; VOILLARD Daniel

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

Mr le Maire commence la séance en demandant de rajouter deux points à l'ordre de jour : la gestion financière de l'ONF et l'augmentation des charges mensuelles pour les logements 25 et 27 rue du Port St Pierre à Broye.

1/ a - Affectation de résultats :

Le maire expose qu'au vu des résultats de clôture 2018: déficit d'investissement : - 29 367.19 € / excédent de fonctionnement : 460 942.38 € / reste à réaliser : 706.20 €,
Il y a lieu d'affecter le résultat comme suit : Excédent de fonctionnement : 30 073.39 €
Report en fonctionnement : 430 868.99 €

b - Compte administratif 2018 et budget 2019:

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal au vu des titres et des mandats, approuve à l'unanimité le COMPTE DE GESTION et le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2018 du budget Commune :

Compte administratif 2018 :

Total réalisé - en dépense de fonctionnement : 449 603.95 €
- en recette de fonctionnement : 472 709.26 €
Total réalisé - en dépense d'investissement : 216 948.12 €
- en recette d'investissement : 197 666.40 €

Le Conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2019 de la commune:

<u>FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	829 818.99 €
	Recettes :	829 818.99 €
<u>INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	318 053.38 €
	Recettes :	318 053.38 €

2/ Taux des 3 taxes directes locales pour 2019 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les taux des 3 taxes directes locales, elles seront au même taux que pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 6,65 %
- Taxe foncière sur bâti : 13,44 %
- Taxe foncière sur non bâti : 20,28 %

3/ Encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF :

Le Maire expose que le budget 2019 de l'ONF intègre au 1^{er} juillet, l'encaissement des recettes des ventes de bois en lieu et place de la Commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer à cette action et refuse l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4/ Travaux de voirie :

Le chemin d'accès base ainsi que le chemin de la Prairie doivent être réaménagés, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis de l'entreprise Velet Terrassement pour un montant de 14 420.00 € HT. Un devis sera demandé prochainement pour la réfection du chemin de la piste.

5/ Augmentation des charges mensuelles pour les logements 25 et 27 rue du Port St Pierre :

Les charges annuelles restant conséquentes pour les locataires des logements 25 et 27 rue du Port St Pierre à Broye-les-Pesmes, le conseil municipal propose à l'unanimité d'augmenter mensuellement les charges de ces logements afin d'alléger le solde à devoir en fin d'année.

6/ Questions diverses :

a – Mr le maire fait part d'un courrier reçu de Mr Mouchot Maurice, proposant de vendre sa parcelle 000ZA5 « la Pentaine » (1ha 40a) à la Commune, pour un montant de 1000 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents administratifs nécessaires afin de conclure cette vente.

b – Le logement d'Aubigney étant remis en état, le conseil municipal propose de relouer pour un montant de 370 €/mois sans charges. Une annonce devra être faite pour la location de ce logement. La porte de la remise devra être remplacée.

c – Le Maire explique que la bibliothèque de Broye-les-Pesmes a besoin de livres un peu plus récents. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'acheter des livres pour un montant de 150 €.

d – L'association FESTIBAM dont l'objet est l'animation, la création de nombreuses manifestations au profit des habitants des 3 villages ainsi que l'association Patrimoine BAM, sollicitent la mairie d'une demande de soutien financier. Mr le Maire propose d'octroyer à ces deux associations une subvention unitaire de 250 € ; le conseil municipal vote 5 voix pour et 5 voix contre (Mouchot G., Voillard D., Cercley J-F., Muzard R. et Roux V.).

e – Mr le Maire expose au conseil municipal que le chalet situé 20 rue de la Prairie à Broye-les-Pesmes est à vendre. Le conseil municipal propose de faire une offre de 15 000 € pour l'achat de ce bien.

La séance est levée à 20h30

Le Maire,
GANDRE Gérard